

dans des marchés imparfaitement concurrentiels⁷. C'est pourquoi les innovateurs considéreraient les superbénéfices qu'ils y réalisent comme constituant un rendement «suffisant» du capital investi. Cette façon de voir les choses permet aux décideurs politiques de tirer deux types de conclusions.

Premièrement, si les entreprises font déjà plus de bénéfices que la normale dans un marché imparfaitement concurrentiel, sans que le gouvernement ne leur consente un monopole par brevet, pourquoi faudrait-il user de ce moyen pour accroître encore leur rentabilité? Toute activité de R-D comporte évidemment des risques et exige d'importants investissements, mais il ne faut pas oublier que les entreprises ne s'y livrent le plus souvent qu'après avoir jugé qu'elle rehausserait leurs bénéfices. Dans un marché mondial intégré, les entreprises qui mettent au point des produits et des procédés innovateurs ne visent pas que la demande intérieure, mais aussi des pays où la concurrence ne s'exerce pas parfaitement et qui, de ce fait, peuvent leur rapporter des bénéfices encore plus considérables à plus long terme. Il y existe des forces qui poussent les entreprises à la R-D même en l'absence de brevets. L'innovation, dans les industries en cause, résulte de l'interaction des forces intrinsèques du marché. Les choses, vues sous cet angle, ne militent pas en faveur d'un régime de brevets.

Il est toutefois possible de soutenir la thèse exactement contraire. Remettons-nous la précédente à l'esprit. C'est surtout grâce à leur investissement dans l'innovation que les entreprises peuvent conserver l'avance sur leurs rivaux dans les marchés imparfaitement concurrentiels. L'offre de produits nouveaux ou moins chers est à la clé du succès dans les marchés étrangers. Les entreprises exécutent constamment des travaux de R-D et n'ont de cesse de présenter des nouveautés. Elles rivalisent entre elles; cherchant toujours, à coups de produits et de procédés de pointe, à distancer leurs concurrentes sur la scène internationale, elles veulent en outre s'assurer que leurs innovations restent sans imitatrices aussi longtemps que possible. Elles savent cependant qu'en raison de l'intensité de la concurrence elles ne pourront jouir des avantages que leur rapporte une innovation pendant toute la durée légale de leur brevet, qu'elles chercheront néanmoins à obtenir pour se donner une présence dans un marché et rester en tête du peloton, en vue de la prochaine bataille. Dans cette optique, les brevets servent surtout à établir un droit de propriété, qui s'accompagnera incidemment d'une rente quelconque. Si l'innovation est suffisamment importante et comporte beaucoup de risques, les marchés privés apporteront de considérables superbénéfices; pour se les approprier, les entreprises devront cependant, même si elles évoluent dans un marché imparfaitement

⁷ Dans ce genre de marché, les intervenants sont peu nombreux et chacun est suffisamment puissant pour fixer lui-même, dans une certaine mesure, le prix de son produit. En situation de parfaite concurrence, les acteurs sont nombreux et nul d'entre eux n'est en mesure de faire de même; c'est le marché qui décide du prix.